

Règlement du concours de Nouvelle Aleph-Écriture/Inventaire 2024 « Maison(s) »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L’Inventaire est destiné à mettre en lumière dix nouvelles écrites en langue française autour d’une même thématique, et parmi elles, de décerner trois prix de la nouvelle Aleph- Écriture/Inventaire et un prix du public. Ces textes seront consultables pendant trois mois sur le site de l’Inventaire dans une rubrique dédiée.

Article 2 – Thème du concours

Pour cette édition du concours Aleph-Écriture/Inventaire 2024 le thème est : «Maison(s) ».

La maison est à la fois refuge, repère temporel, et lieu où vivre à l’abri du monde. Elle représente nos goûts, extériorise nos désirs et nos modes de vie, constituant tour à tour la page blanche de nos rêves, et le théâtre intime de notre quotidien. Elle fait aussi écho à la maison primordiale : notre corps.

Nous vous proposons d’écrire une nouvelle dans laquelle *la* maison, ou *vos* maisons, jouent un rôle central, révélant aux personnages leur désir, éclairant leurs relations aux autres, ou un moment de leur vie.

La nouvelle devra faire au maximum 6000 signes espaces inclus.

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert sur la plateforme teams d’Aleph-Écriture à partir du 18 juin 2024 et le dépôt des nouvelles est ouvert jusqu’au 30 juillet 2024 à 18 heures.

Les résultats seront communiqués par mail le 2 septembre pour les dix premiers textes sélectionnés, et le 14 septembre pour les textes sélectionnés par les internautes désignant le gagnant du 1er prix du public, ainsi que les 3 prix du jury.

Article 4 - Frais d’inscription

Participation : 25 euros (vingt cinq euros). Paiement en carte bancaire uniquement.

En s’inscrivant au concours le participant peut bénéficier de 2 ateliers sur Teams proposés autour de la nouvelle sur la thématique du sujet du concours, durant la durée du concours.

Article 5 – Genre de la nouvelle

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ».

Article 6 – Prix décernés

Le jury et la revue rue Saint Ambroise sélectionneront dix textes. Les internautes éliront parmi ces 10 nouvelles le « Prix du public » ; et le jury : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de la nouvelle Aleph-Écriture/Inventoire. Ces trois nouvelles seront éditées dans la revue Rue Saint Ambroise. Les 10 textes sélectionnés reçoivent un livre des Editions Saint Ambroise en cadeau.

Prix du public : le lauréat verra sa nouvelle publiée dans le N° 3 de la toute nouvelle revue *La Machine à écrire*, **partenaire du concours**. Il recevra également un abonnement d'un an au magazine.

1^{er} prix du jury: le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#), notre **partenaire du concours**. Il/elle recevra également un bon-cadeau de 300 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

2^{ème} prix du jury : le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#). Il/elle recevra également un bon-cadeau de 200 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix

3^{ème} prix du jury : le/la lauréat(e) verra sa nouvelle lauréate publiée dans la revue [Rue Saint Ambroise](#). Il/elle recevra également un bon-cadeau de 100 euros, à valoir sur le stage Aleph-Écriture de son choix.

Article 7 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués aux dix premiers lauréats(es) le **2 septembre par mail**.

Les résultats du vote du public et celui du jury désignant les 4 nouvelles gagnantes, seront communiqués aux 4 lauréats(es) le **14 septembre, lors de la remise des prix**.

Article 8 – Modalités de participation au concours

Les textes des nouvelles seront rédigés en français. Ils comprendront au maximum 6 000 signes (espaces compris), en adoptant le format suivant : police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.

Chaque texte de nouvelle devra **comporter un titre, inclus dans le document, ainsi que le nom de son auteur ou son pseudonyme**. Il devra être déposé sur la plateforme Teams de L'Inventoire le 30 juillet avant 18h. Les participants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais de participation de 25 € par carte bancaire via [ce formulaire cliquable](#).

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé devra être inédit, c'est-à-dire qu'il ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet

d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir. Si plusieurs textes sont déposés sur la plateforme, aucun ne sera pris en compte par le jury.

Article 9 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 10 – Inscription au concours

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, et s'acquitte des droits de participation de 25 euros (vingt-cinq euros). L'équipe d'Aleph-Écriture lui enverra alors sous 48h (hors week-end) un lien de connexion pour accéder à la plateforme Teams de Microsoft, afin de rejoindre l'espace du concours Inventaire/Concours estival : « Maison(s) », où il pourra publier son texte, suivre les ateliers d'écriture ou les regarder en replay.

Article 11 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Article 12 – Composition du jury

Le jury du concours de nouvelles 2024 sera composé d'écrivains et animateurs à Aleph-Ecriture, Danièle Pétrès, Pierre Ahnne, Béatrice Limon, et de Bernardo Toro, directeur éditorial de la revue Rue Saint Ambroise.

Article 13 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur nouvelle sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; de la non-publication antérieure, en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 14 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur

simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 40, boulevard de la République - 78000 Versailles.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 15 : Confidentialité

Afin de permettre aux personnes inscrites de visionner les ateliers live sur la plateforme Teams proposés pendant la durée du concours, tous les ateliers vidéo seront enregistrés.

Ces vidéos ne sont diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimés dans le mois qui suit la fin du concours.

Article 16 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.